

Lutte contre le feu dans le La mobilisation

Exercices en grandeur réelle,
opérations vide-greniers,
campagnes d'information,
subventions pour les travaux,
opération programmée pour
l'amélioration de l'habitat...

La mobilisation est toujours à
l'ordre du jour pour prévenir les
incendies dans le centre ancien.

Le 27 février, un incendie s'est déclaré au 41, rue d'Italie. «Si le bilan de cet incendie n'est pas plus lourd, c'est pour plusieurs raisons, explique le Capitaine Nicolas Rubod des sapeurs-Pompiers de Chambéry : d'abord il est arrivé en début de journée, et non en pleine nuit quand tout le monde dort ; ensuite et surtout, parce que la personne chez qui le feu a pris avait un détecteur de fumée – le même feu sans détecteur et le bilan humain aurait été beaucoup plus grave – ; enfin, parce que lorsque cette même personne chez qui le

feu a démarré est sortie pour aller prévenir ses voisins, elle a pensé à fermer la porte. Le feu est donc resté dans son appartement, il n'a pas gagné les parties communes et les gens ont pu sortir sans problème. Après, il y a bien sûr eu l'action des pompiers, de la police... Pour prévenir les incendies, il faut que les Chambériens prennent conscience qu'ils doivent agir eux-mêmes pour leur propre sécurité, c'est-à-dire avoir chez eux un détecteur incendie⁽¹⁾ et sensibiliser leur syndic à l'évacuation des caves, des greniers, à la sécurisation des parties communes...»

530
copropriétés sont
situées dans les
quartiers anciens.
16 % d'entre elles
n'ont pas de
syndics.

110
copropriétés
ont fait l'objet
d'un diagnostic
incendie, soit
environ 1200
ménages.

43
programmes
de travaux ont
été présentés aux
copropriétaires.



centre ancien: continue

Cet incendie a aussi pu montrer l'intérêt des dispositifs de prévention des incendies instaurés par la Ville de Chambéry dans son arrêté municipal du 28 juin 2004 (consultable sur le site internet www.chambery.fr): les habitants de l'immeuble du 41 rue d'Italie, via le syndic, ont su mettre en œuvre les préconisations voulues par la Ville de Chambéry depuis le tragique incendie du 1^{er} janvier 2002. Le détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) présent dans l'appartement sinistré, l'accès au bâtiment facilité pour les secours grâce au dispositif de clé prisonnière, le plan de niveaux affiché à l'entrée de l'immeuble ont largement contribué à faciliter l'intervention des pompiers et à éviter le pire.

Tous les secteurs de Chambéry sont exposés au risque d'incendie. Mais les quartiers anciens, d'accès limité pour les véhicules de secours, aux constructions très imbriquées et bâties avec des matériaux souvent inflammables, le sont plus particulièrement. Pour cette raison, la Ville de Chambéry a créé un groupe de travail dont les réflexions ont abouti à des actions ponctuelles (exercices incendie, vide-greniers) mais aussi à des interventions sur le bâti avec la mise en place en juillet 2008 d'une Opah (opération programmée d'amélioration de l'habitat) sécurité incendie confiée au cabinet Urbanis (voir encadré ci-dessous). Cette opération a débuté par un courrier

adressé à tous les syndicats (ou les propriétaires en cas d'absence de syndic ou de monopropriété) pour les informer des risques encourus en matière d'incendie par l'immeuble (ou les immeubles) du centre ancien dont ils avaient la charge. Ces risques ont été établis par Urbanis à partir d'une grille précise élaborée par Socotec, qui a permis de classer les immeubles de A (risque modéré) à E (immeuble particulièrement dangereux).

« NOUS AVONS UN DEVOIR MORAL D'ASSURER UNE SÉCURITÉ MAXIMALE. »

« Après avoir reçu la documentation m'informant que j'étais syndic d'un immeuble à risques au niveau incendie, je me suis renseigné », précise M. Bories, syndic bénévole du 5, rue Bonivard (sept copropriétaires). « J'ai rencontré le service municipal Sécurité, puis le bureau Urbanis qui s'est occupé de faire le diagnostic et d'estimer les travaux à réaliser pour sécuriser les parties communes. Au total, il y avait quatre points à améliorer : un cylindre d'accès pour les pompiers à insérer dans le mur de façade, l'isolement des combles et de la cage d'escalier, l'installation d'un chassis de désenfumage et la mise à niveau électrique. J'ai inscrit le rapport chiffré à l'ordre du jour de la réunion de copropriété annuelle après

LORS DE L'INCENDIE DU 27 FÉVRIER, LES MESURES PRISES PAR LE SYNDIC ET LES HABITANTS DE LA RUE D'ITALIE ONT GRANDEMENT FACILITÉ LE TRAVAIL DES POMPIERS.



gilles garofolin

l'avoir complété avec plusieurs devis d'entreprise. J'ai montré aux copropriétaires tous les documents en ma possession et expliqué point par point ce que ça impliquait. Ils ont tous pris conscience des problèmes et le vote a été facile. On a décidé d'échelonner les travaux. L'an dernier, on a fait le cylindre d'accès pour les pompiers et la mise aux normes électriques. En mai, je fais voter le désenfumage et les isollements. J'ai trouvé ces démarches relativement simples.»

« L'accompagnement de la Ville nous a aidés à faire avancer le dossier et Urbanis nous a bien conseillés au niveau de la démarche », renchérit Monsieur Le Marchand, syndic bénévole du 25, rue Grenette (trois copropriétaires). « Je n'imaginais pas, poursuit-il, qu'il serait nécessaire de faire appel à

QU'EST-CE QUE L'OPAH SÉCURITÉ INCENDIE : « mise en sécurité des copropriétés des quartiers anciens de Chambéry » ?

C'est une procédure qui permet de bénéficier de subventions pour le financement de travaux visant à la mise en sécurité de la copropriété face aux risques d'incendie dans les parties communes : mises aux normes électriques, désenfumage, isolement des caves, des combles, accessibilité des services de secours, affichage des plans de niveaux... Cinq cent trente copropriétés sont concernées. Elles se situent dans les secteurs suivants : secteur sauvegardé, Italie-Montmélian, faubourg Reclus, Calamine, fontaine Saint-Martin, Grenette, Nézin Sud et Nord (consultable sur www.chambery.fr).

PLUS D'INFOS : Urbanis 14, avenue Jean Jaurès à Chambéry – Tél. : 04 79 33 21 49 – chambery@urbanis.fr
Service Sécurité ERP et Patrimoine de la Ville : Tél. : 04 79 60 23 52.

un architecte pour faire ces travaux. Après le diagnostic, la procédure me semblait simple ; en réalité, elle était complexe car, outre une déclaration de travaux, nous avons dû solliciter l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. Urbanis nous a aussi aidés dans les demandes d'avance sur subventions. Nous avons deux gros chantiers à conduire : la rénovation de la toiture avec la création d'une jacobine supplémentaire pour permettre un accès pompiers et l'installation d'un système de désenfumage. S'y ajoutent d'autres petits travaux comme des portes coupe-feu et un cylindre d'accès pour

les pompiers. Nous allons entrer dans la phase active puisque le chantier doit se dérouler fin juin ou début juillet. J'estime qu'en tant que propriétaires, nous avons un devoir moral d'assurer à nos locataires (car tout l'immeuble est loué) un maximum de sécurité. Mais il est évident que sans subventions et sans aides, on aurait été moins loin dans les travaux.»

Dans le cadre de l'Opah, la copropriété peut en effet percevoir une subvention de 40 % du montant des travaux hors taxes⁽²⁾ et cette subvention peut être avancée dès la première demande d'acompte d'un artisan. Les propriétaires qui occupent leur logement peuvent toucher jusqu'à 90 % du reste à charge sous conditions de ressources. Des prêts à taux zéro sont aussi accordés aux propriétaires modestes. Par ce biais, la copropriété du 5 rue Bonivard, classée D avant travaux (c'est-



« LES EXERCICES GRANDEUR RÉELLE SONT INDISPENSABLES POUR CONNAÎTRE LES PARTICULARITÉS D'INTERVENTION DE CHAQUE SECTEUR. »

à-dire immeuble dangereux) a obtenu 1136 euros de subventions pour 4563 euros de travaux. Il reste donc 455 euros à charge de chaque habitation.

UN VRAI PROBLÈME D'ÉDUCATION À LA PRÉVENTION DU FEU

Le groupe de travail mis en place par la Ville de Chambéry pour lutter contre le feu a aussi décidé d'organiser des exercices incendie réguliers par secteurs. Le dernier a eu lieu en novembre 2009, pour la première fois hors du centre ancien, à la Zac des Châtaigniers. Le prochain est programmé dans la semaine du 10 au 15 mai dans le quartier de l'Hôtel de Ville. Son principe ? Un feu (fictif) est déclaré, les pompiers interviennent et évacuent les habitants. Ces exercices grandeur réelle mobilisent des moyens importants en termes de véhicules et de personnels mais,

pour les pompiers, ils sont indispensables pour connaître les particularités d'intervention de chaque secteur. «De plus, ces exercices sensibilisent et forment la population, souligne le Capitaine Rubod. Car en France, au contraire des pays scandinaves, on a un vrai problème d'éducation à la prévention du feu. On demande aux gens d'évacuer, puis on les regroupe dans une salle où on les informe. Pendant ce temps, on s'occupe du côté technique. Pour nous, ce qui est difficile c'est d'adapter la technique à l'environnement.»

Une réunion-bilan est ensuite programmée pour faire le point sur ce qui a marché, ce qui est à revoir totalement et ce qui peut être amélioré. Pour l'exercice incendie de mai, elle est prévue le 18 mai à l'Hôtel de Ville. «Lors des réunions-bilan, on est rarement tendres, complète le Capitaine Rubod. On décortique tout. On se

TABLEAU DE RÉPARTITION DES COPROPRIÉTÉS PAR NIVEAU DE RISQUES

Classement	Définition du niveau de risques	Nombre de copropriétés par niveau de risques
A	Risques modérés	20
B	Risques importants	49
C	Risques très importants	124
D	Dangereux	218
E	Particulièrement dangereux	97

Que faire en cas d'incendie ?

Un film de trois minutes sur les réflexes à adopter en cas d'alerte incendie a été réalisé par les sapeurs-pompiers et la Ville de Chambéry en collaboration avec TVB Mont-Blanc. Il est en ligne sur le site www.chambery.fr, rubrique Vivre à Chambéry.